

DECLARATION

FEDERATION CGT DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX Lors de l'INC AT MP du 19/09/2024

La FNPOS CGT souhaite exprimer sa profonde inquiétude et son opposition ferme à la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée le 5 juillet 2024. La stratégie choisie pour cette COG, loin de renforcer la prévention et la protection des travailleurs, risque au contraire de dégrader encore davantage les conditions de travail et la sécurité des salariés.

Depuis plusieurs années, nous constatons une érosion continue des moyens humains alloués à la prévention des risques professionnels. Les politiques funestes que vous appliquez avec zèle ont affaibli les dispositifs de protection et prévention, laissant les travailleurs de plus en plus vulnérables face aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Les COG successives, en imposant des objectifs budgétaires stricts et en réduisant les ressources disponibles, n'ont fait qu'aggraver cette situation. Même si cette nouvelle COG semble augmenter les effectifs de 10%, la réalité est que cela ne permet même pas de revenir à une situation soutenable après des années de disette en termes d'effectif.

Les chiffres sont alarmants : chaque jour, 3.5 personnes décèdent pour des motifs en lien avec le travail. Depuis 2010, le nombre de morts suite à un accident du travail n'a cessé d'augmenter, passant de 529 à 759 décès par an. La CGT souhaite aussi insister sur un autre chiffre puisque le nombre exact de morts en lien avec le travail est de 1287. Cette tendance mortifère est la preuve de l'échec des politiques mises en place pour protéger les travailleurs. Les jeunes travailleurs sont particulièrement touchés, exposés à des risques accrus dans des conditions de travail souvent précaires.

Nous rappelons que la mission première de la Sécurité Sociale est de garantir la santé et la sécurité des travailleurs. Or, les mesures prévues par cette convention vont à l'encontre de cet objectif fondamental. La vision de la CNAM est diamétralement opposée à la réalité du terrain que nous observons dans nos organismes. Le manque d'effectifs, le manque d'inspections et des contrôles, ainsi que l'insuffisance des financements pour les recrutements et la mauvaise utilisation des budgets pour les actions de prévention, sont autant de décisions qui mettent en péril la santé et la vie des travailleurs. Où est donc passée l'analyse des risques professionnels ? Comment mener une politique volontariste de prévention sans analyse des risques ?

La CGT dénonce également la volonté du patronat, avec la complicité des tutelles, de priver les travailleurs de leur droit à réparation. La réécriture de l'article 39 de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2022 complique considérablement l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Cette modification législative réduit la possibilité pour les travailleurs d'obtenir une réparation intégrale auprès des tribunaux, en rendant plus difficile la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.

La CGT exige depuis la mise en place du système de COG sa suppression. Les travailleurs ne doivent plus subir vos politiques de casse de la Sécurité sociale. Nous demandons que des moyens humains et financiers suffisants soient alloués pour assurer une véritable démarche de prévention primaire des risques professionnels. Il est impératif de renforcer les équipes, d'augmenter les contrôles et les sanctions et de garantir des financements adéquats et leur bon usage pour les actions de prévention. La santé et la sécurité des travailleurs ne peuvent être sacrifiées sur l'autel de la rentabilité économique.

La CGT reste mobilisée et déterminée à défendre les droits des travailleurs. Nous continuerons à lutter pour une Sécurité Sociale qui protège réellement les travailleurs et qui place la prévention des risques professionnels au cœur de ses priorités.